

ÉDITION 2022

INITIATIVE TOURISTIQUE

Critères d'admissibilité



Finalités et objectifs du programme

Le programme d'initiative touristique vise à développer des projets novateurs qui serviront à accroître le tourisme sur le territoire de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu. Ce financement est issu du cadre de la planification stratégique 2019-2022 de la Municipalité. Son objectif premier est la création d'initiatives en lien avec le tourisme local afin d'apporter un soutien au développement touristique.

En 2022, la Municipalité lance sa 3e édition et elle met à la disposition de ses citoyens une enveloppe budgétaire d'un montant maximal de 10 000 \$



ADMISSIBILITÉS

POUR QUI ?

Citoyens de
Saint-Denis-sur-Richelieu

Organisme à but non-lucratif ;

RENSEIGNEMENTS

Service des loisirs, de la vie communautaire, du tourisme, de la culture et des communications.

Mme Marylène Huard

450-787-2244 poste 3
loisirs@msdsr.com

Exemple de projets:

- Patrimoine;
- Ballades et circuits;
- Événements et festivals;
- Etc.

Conditions

Le projet devra :

- Être soutenu et réalisé à 100% par le demandeur;
- Être réalisé sur le territoire de la Municipalité et avoir des retombées significatives sur celui-ci pour l'année 2022;
- Respecter le budget qui se situe entre 0 \$ et 10 000\$;
- Représenter une dépense **sans présenter de frais récurrents ou d'opération additionnelle** à la municipalité;
- Être techniquement réalisable et de juridiction municipale en vigueur;
- Respecter les lois municipales, provinciales et fédérales en vigueur;
- Être suffisamment précis pour permettre une analyse technique, juridique et financière;

Important: Le demandeur ne doit pas être en défaut de paiement envers la municipalité.

Dépenses admissibles

- Les traitements et les salaires des employés affectés à la réalisation du projet sélectionné incluant les charges sociales de l'employeur et les avantages sociaux;
- Honoraires professionnels;
- Achats d'équipements;
- Les autres coûts inhérents à l'élaboration et à la réalisation du projet;

Critères d'évaluation

- Mise en valeur du patrimoine et de l'histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu;
- Développement ou création d'une nouvelle opportunité de développement du tourisme et/ou de l'agrotourisme local;
- Originalité;
- Durée de vie du projet dans le temps;
- Respect des aménagement environnants;
- Réalisation d'économie de coûts;

Dépenses non admissibles

- Dépenses à des fins politiques ou partisans municipales, provinciales ou fédérales;
- Dépenses allouées à la réalisation d'un projet qui sont antérieures à la date du dépôt de la demande;
- Financement du service de la dette, remboursements d'emprunts à venir;
- Aide à une entreprise privée;
- Réalisation de projets pour des fins lucratives ou de collectes de fonds;
- Dépenses de fonctionnement des organismes non reliées au projet.
- Participation de la municipalité dans une acquisition ou la vente de terrain, de local ou d'immeuble;
- Toute dépense non reliée directement ou indirectement au projet;

Documents à remettre

- Formulaire en ligne;
- Échéancier de réalisation du projet;
- Montage financier équilibré et détaillé;
- Plan du projet (si possible);
- Lettre d'appui
- Tout autre document requis pour la bonne analyse du dossier (plan, description technique, etc.);

Date limite de dépôt: 24 mai 2022 | 12 h



Informations supplémentaires

Dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, le demandeur qui reçoit un appui financier dans le cadre de ce programme s'engage également à fournir l'information nécessaire à la **reddition de comptes** exigée par la Municipalité.

La Municipalité ne s'engage pas à accepter l'ensemble ou en partie les projets présentés. De plus, les montants accordés pourraient ne pas couvrir la totalité des sommes demandées dans l'éventualité où les sommes disponibles seraient divisées entre plusieurs projets.